

MINISTÈRE DES ARMÉES
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
DIRECTION DE LA CIRCULATION AÉRIENNE MILITAIRE
DIVISION INFORMATION AÉRONAUTIQUE
Adresse postale : Base Aérienne 106- Avenue de l'Argonne-CS 70037
33693 MERIGNAC CEDEX

FT : 05.57.92.55.75 – PNIA : 811.106.2619-FAX : 05.57.53.69.74 – 811.106.6974

SITE INTERNET : <http://www.dircam.dsae.defense.gouv.fr>

SITE INTRADEF : <http://portail-dircam.intradef.gouv.fr/>

E-MAIL : dsae-dircam-dia@intradef.gouv.fr

CIRCULAIRE MILITAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE

N° 03/17 du 24 juillet 2017

.....

OBJET : Allocation de la série de codes IFF/SIF mode 3/A 1560 à 1562 pour les « vols d'entraînement de drones » et du code 7412 pour les « vols de drones en mission réelle ».

La présente allocation de codes IFF/SIF mode 3/A facilitera l'identification des vols de drones par les contrôleurs militaires et civils. La distinction pourra être faite entre drones en entraînement (codes 1560 à 1562) et drones en mission réelle (code 7412).

1. Organisme de contrôle dont les codes mode 3/A sont modifiés:

Les ESCA, les CDC, les ARS, le CARS, et l'escadron de drones 1/33 « Belfort ».

2. Date de mise en vigueur et validité:

Du lundi 24 juillet à la publication au MILAIP ENR1.6.

3. Nature des modifications d'allocation de codes mode 3/A :

a/ Série de codes de 1560 à 1562 :

La série de codes 1560 à 1562 anciennement attribuée au « Polygone de guerre électronique » est attribuée aux « drones en mission d'entraînement ».

| | | | |
|---|-----------------------|---------------------------------|--|
| N | de 1560 à 1562 MIL | Drone en mission d'entraînement | |
|---|-----------------------|---------------------------------|--|

b/ Série de codes de 1563 à 1570 :

La série de codes 1563 à 1570 reste attribuée au « Polygone de guerre électronique ». Ils seront réalloués ultérieurement.

| | | | |
|---|----------------|---------------------------------|--|
| N | de 1563 à 1577 | Polygone de guerre électronique | |
|---|----------------|---------------------------------|--|

c/ Code 7412 :

Le code 7412 anciennement attribué à la « coordination CAM/CAG » est dorénavant attribué aux « drone en mission réelle et aussi coordination CAM/CAG ».

| | | | |
|---|----------------|--|--|
| N | de 7400 à 7437 | 7412 : DRONE EN MISSION REELLE ET AUSSI COORDINATION CAM/CAG | |
|---|----------------|--|--|